

Pluriel agence de voyage

Voyager en groupe en toute tranquillité



Pluriel agence de voyage est une offre destinée aux voyages occasionnels de groupes en France comme à l'étranger.

Pluriel agence de voyage est un contrat complet, intégrant l'assistance et l'assurance.

Cible

• SOUSCRIPTEUR

Toute personne morale, ayant son siège social en France métropolitaine, en Principauté de Monaco, dans les Départements et régions d'outre-mer français (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

Toute personne physique, ayant son Domicile en France métropolitaine, en Principauté de Monaco, dans les Départements et régions français d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

• ASSURÉ

Groupes (à partir de 10 personnes) constitués de particuliers, CE, associations, collectivités, domiciliés en Europe occidentale, dans les DROM (départements et régions d'outre-mer), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

Formules

Ensemble ou séparément

PRESTATIONS D'ASSISTANCE

L'assistance médicale voyage.

GARANTIES D'ASSURANCE (à la carte ou en multirisque)

Des garanties d'assurance voyage : annulation de voyage, bagages, responsabilité civile vie privée à l'étranger, interruption de séjour.

• DURÉE

de 1 à 45 jours.

Couverture géographique

Monde entier sauf pays exclus (voir Dispositions Générales).

Certains pays peuvent être provisoirement exclus.

En cas de doute, appelez-nous au **01 41 85 85 41**.

Les +

• 5 formules au choix

• Frais médicaux à l'étranger jusqu'à
152 500 €



LES TARIFS

Tarifs TTC en fonction du montant garanti et de la durée du séjour, pour des groupes à partir de 10 personnes (minimum 5 € TTC/personne), incluant la taxe d'assurance de 9 % sur les opérations d'assurance et la TVA au taux légalement en vigueur et applicables à compter du 1^{er} février 2012 et jusqu'à parution des nouveaux tarifs.

Formule A - Multirisque Annulation + bagages/retard de livraison + interruption de séjour + RC + assistance	
Annulation = 8 000 € garantis	2,34 %
Bagages = 800 € garantis	

Formule B - Multirisque sans annulation Bagages/retard de livraison + interruption de séjour + RC + assistance	
Bagages = 800 € garantis	1,35 %

Formule C - Assistance seule Assistance	
Une seule zone géographique Frais médicaux = 152 500 €	0,73 %

Formule D Annulation + bagages/retard de livraison	
Annulation = 8 000 € garantis	1,77 %
Bagages = 800 € garantis	

Formule E Annulation seule	
Annulation = 8 000 € garantis	1,56 %

Couverture géographique

MONDE ENTIER - sauf pays exclus (voir Dispositions Générales)

Sont exclus les pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des représailles, des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens, et ce quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, les pays subissant des actes de terrorisme, ayant subi des catastrophes naturelles ou une désintégration du noyau atomique.

Cette liste est susceptible de subir des modifications. Nous vous conseillons donc de contacter notre service de Relation Clients au +33 1 41 85 85 41.



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS MAX. TTC**/PERSONNE
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE LORS DU SÉJOUR <ul style="list-style-type: none">• Transport/rapatriement• Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assurés• Présence hospitalisation• Accompagnement des enfants• Poursuite du voyage• Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Frais réels Billet retour + frais de taxi Billet AR et 80 €/nuit (max. 7 nuits) Billet AR ou hôtesse Frais de transport supplémentaires Billet AR
FRAIS MÉDICAUX <ul style="list-style-type: none">• Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger• Urgence dentaire <i>Franchise des frais médicaux</i> <ul style="list-style-type: none">• Avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger	152 500 € 160 € 30 € 152 500 €
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS <ul style="list-style-type: none">• Transport de corps• Frais de cercueil ou d'urne• Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assurés• Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Frais réels 1 000 € Billet retour Billet AR
ASSISTANCE VOYAGE <ul style="list-style-type: none">• Avance de la caution pénale à l'étranger• Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger• Frais de recherche et de secours en mer et en montagne• Transmission de messages urgents• Envoi de médicaments• Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	15 300 € 3 100 € 7 500 € Depuis l'étranger uniquement Frais d'envoi Avance de fonds de 500 €
GARANTIES D'ASSURANCE	MONTANTS MAX. TTC**/PERSONNE
ANNULATION DE VOYAGE <i>Franchise :</i> <ul style="list-style-type: none">• Maladie grave, accident grave ou décès• Licenciement économique• Vol/destruction des locaux professionnels ou privés• Octroi d'un emploi ou d'un stage (Assuré inscrit au chômage)• Convocation devant un tribunal (dans certains cas)• Mutation professionnelle, modification/refus congés payés• Refus de visa touristique par les autorités du pays• Vol de la carte d'identité ou du passeport• Incapacité médicale à pratiquer une activité à thème• Remboursement des frais de changement de nom	Selon conditions de vente dans la limite de 8 000 €/personne et 35 000 €/événement 15 € par personne
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS <ul style="list-style-type: none">• Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport• Objets précieux : limités à 50 % du montant de la garantie <i>Franchise pour les dommages aux valises</i> <ul style="list-style-type: none">• Indemnité pour retard de livraison des bagages	20 % 20 % — 800 € 50 € Indemnité forfaitaire de 150 €

** Taux applicables selon la législation en vigueur



TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES D'ASSURANCE - SUITE	MONTANTS MAX. TTC ^{**} /PERSONNE
<p>RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE Plafond global de garantie</p> <ul style="list-style-type: none">• dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis• dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis <p>INTERRUPTION DE SÉJOUR</p> <ul style="list-style-type: none">• Remboursement des prestations non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé	<p>4 500 000 €/évènement</p> <p>4 500 000 €/évènement</p> <p>45 000 €/évènement</p> <p>Au prorata temporis avec un max. de 7 500 €/personne et 35 000 €/évènement</p>

^{**} Taux applicables selon la législation en vigueur